

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 22  
- votant par procuration 7  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 17 février 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,  
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG,  
M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK,  
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF,  
Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie DE MILLIANO est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.21/02.23**

**Objet :** Versement d'une subvention exceptionnelle  
Aide d'urgence – séismes en Turquie et Syrie

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 16.02.2023

**Délibération n°: D.21/02.23**

**Objet :** Versement d'une subvention exceptionnelle  
Aide d'urgence – séismes en Turquie et Syrie

Madame le Maire rappelle que le 6 février 2023, le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie ont été touchés par deux violents séismes qui ont fait de très nombreuses victimes.

Au regard de cet évènement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a réactivé le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui donne d'une part, la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence, et d'autre part, de sécuriser et centraliser leurs aides financières.

La Ville de Lillebonne ne pouvant rester insensible à la situation des populations victimes de ces séismes, souhaite leur apporter un soutien financier par le biais du FACECO.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1115-1, L1112-1, L1611-4 et L2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne d'apporter une aide d'urgence aux populations des deux pays touchés par les séismes du 6 février 2023,

Considérant la possibilité offerte aux collectivités de déposer leurs dons financiers sur le FACECO.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour venir en aide aux populations touchées par les deux violents séismes survenus en Turquie et en Syrie le 6 février 2023 ; somme qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget ville (*nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé"*),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*

 Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DECHAMPS.

La secrétaire de séance,  
  
Sylvie DE MILLIANO.